

Le procès de Riel, sa condamnation à mort et son exécution surexcitèrent au plus point degré l'opinion.

M. Mercier avait connu personnellement Riel et avait sympathisé avec lui après les événements de 1869-70. Il l'avait rencontré pour la première fois chez M. Alphonse Desjardins, ancien député d'Hochelaga, aujourd'hui sénateur, et avait toujours été en rapports avec lui depuis. Il épousa sa cause avec ardeur. On se souvient qu'il offrit à M. Chapleau de l'accepter comme chef de la population française s'il voulait se démettre de sa charge de ministre et prendre la direction du mouvement. L'agitation atteignit de grandes proportions, et à la session de 1886 une motion de blâme contre le gouvernement de la Puissance fut faite par M. Garneau. Le cabinet de M. Ross s'opposa à cette démarche et en empêcha l'adoption, sur le principe qu'il n'est pas convenable et sage que les législatures provinciales interviennent dans les affaires du gouvernement de la Puissance. A cela M. Mercier et ses amis répondaient en mettant sous nos yeux une résolution en faveur de l'autonomie de l'Irlande, proposée quelques jours avant par M. Carbray et unanimement votée par l'assemblée législative.

Soit dit en passant, M. Flynn et M. Lynch avaient pris position en chambre, sans égards pour l'avis de leurs collègues, m'a-t-on assuré.

Un amendement proposé par M. Asselin fut retiré. La motion Carbray, suivie du refus d'intervenir dans l'affaire Riel, causa au parti conservateur un tort immense.

Les élections de 1886.

M. Mercier tira un formidable parti de cette attitude, dans les élections générales qui suivirent de quelques mois la prorogation de la législature. Il fit le tour de la Province et enflamma le sentiment national à un degré inconnu depuis longtemps.

Le ministère avait prorogé le parlement sans se préparer aux élections, et comme ce n'était pas un gouvernement qui réglait vite les choses, M. Mercier eut près de trois mois à lui